

R0 – Modifications des conditions de circulation dans les prochains jours suite à la réalisation de plusieurs chantiers

26 février 2019

1. R0/N5 : chantier du giratoire de la ferme Mont-St-Jean

Afin de poursuivre le chantier d'aménagement d'un giratoire au carrefour formé par la sortie n°25 « Genappe » du R0 et la N5 (au lieu-dit « de la ferme Mont-Saint-Jean ») qui a débuté en août dernier, un plancher de protection doit être placé sur le pont de la N5 pour éviter toute chute d'objets sur le R0.

Le placement de ce plancher nécessitera de **réduire la circulation à une seule voie sur le R0 dès ce samedi 2 mars en matinée jusqu'au dimanche 3 mars dans l'après-midi.**

Pour rappel

Concrètement, ces travaux permettront :

- De créer un giratoire au carrefour formé par la sortie n°25 « Genappe » du R0 et la N5 (au lieu-dit « de la ferme Mont-Saint-Jean »), ce qui permettra notamment d'aménager un tourne-à-gauche sécurisé depuis le R0 vers Waterloo ;
- De sécuriser la sortie d'autoroute pour les usagers qui viennent du R0 ;
- D'intégrer un cheminement cyclable entre la N5 et le parking du site du Lion ;
- De renouveler l'étanchéité du pont supportant la N5, surplombant le R0.

Sur la N5, la circulation est réduite à **une seule voie** de circulation dans chaque sens pendant toute la durée du chantier.

La sortie n°25 « Genappe » du R0 reste ouverte pendant toute la durée du chantier.

Le chantier devrait être terminé à **l'été 2019**, si les conditions météorologiques sont favorables.

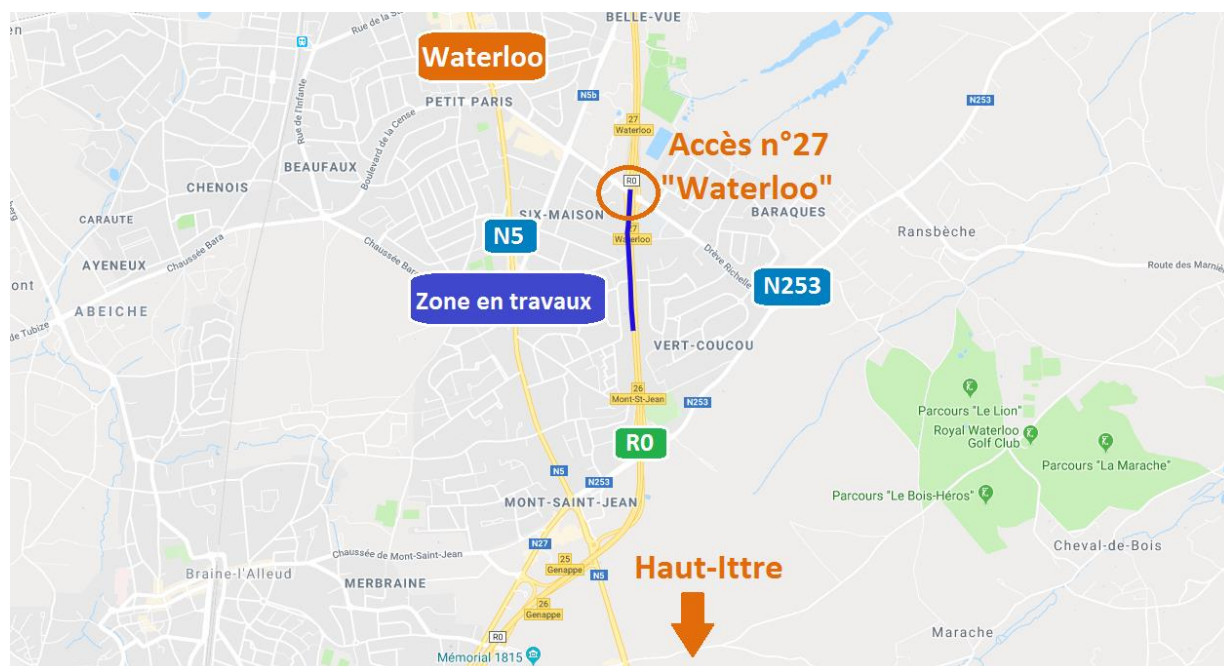
Ce chantier représente un budget d'environ **1 725 000 € HTVA** financé par la SOFICO. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec le partenaire de la SOFICO : le SPW Infrastructures.

2. Waterloo : remplacement de murs antibruit

Ce samedi 2 mars débutera un chantier de remplacement des murs antibruit sur le R0 à hauteur de Waterloo en direction de Haut-Ittre sur environ 1 km.

Afin de réaliser ces travaux, il sera nécessaire de **fermer une voie de circulation sur le R0 et de fermer l'accès n°27 « Waterloo » au R0 en direction de Haut-Ittre**. Une déviation sera mise en place via la N253 (chaussée de Louvain) pour les véhicules légers et via la N5 pour les poids lourds, afin de rejoindre le R0 au niveau du carrefour de la N27 avec l'avenue Victor Hugo (accès n°26 « Genappe »).

Au vu de la circulation particulièrement dense à cet endroit, **ces travaux seront réalisés pratiquement uniquement pendant les périodes de congés scolaires** afin d'impacter le moins possible le trafic.



La première phase de ce chantier, qui se concentrera sur l'abattage des arbres aux alentours du mur antibruit existant, se déroulera du **samedi 2 mars au dimanche 10 mars** (vacances de carnaval).

La démolition des panneaux sera effectuée du 24 juin au 7 juillet, avant de passer au placement des nouveaux panneaux antibruit pendant tout le mois d'août.

L'objectif est de terminer ces travaux avant la rentrée scolaire 2019.

Ces travaux, financés par la SOFICO, représentent un budget d'environ **620 000 € HTVA**. Ils seront réalisés en collaboration avec le partenaire technique de la SOFICO : le SPW Infrastructures.

3. Argenteuil : abattage d'arbres

Un chantier d'abattage d'arbres se **déroulera exclusivement pendant les nuits du 4 au 8 mars à hauteur d'Argenteuil sur une distance d'environ 2 kilomètres en direction de la Flandre.**

Afin de réaliser ces travaux, **une voie de circulation sera soustraite au trafic, uniquement pendant la nuit**. Ces travaux, réalisés pour des raisons de sécurité, permettront également d'effectuer la pose d'une clôture anti-gibier.

4. Echangeur de Haut-Ittre : abattage d'arbres

Diverses opérations d'abattage d'arbres seront effectuées dans les différentes bretelles de l'échangeur de Haut-Ittre **du 11 au 29 mars**.

Lorsque cela sera nécessaire, certaines bretelles de l'échangeur pourront être fermées à la circulation. **Ces fermetures de bretelles seront réalisées essentiellement durant la nuit**. Des déviations seront mises en place via les autres bretelles de l'échangeur.

Les diverses opérations d'abattage d'arbres sont réalisées dans le cadre d'un protocole de gestion des abords boisés le long des autoroutes qui a été validé par la DGO3 – Département de la Nature et des Forêts et par la DGO4 – Département de l'aménagement du territoire du SPW. Par ailleurs, ces coupes sont effectuées à un moment qui n'affecte pas la nidification des oiseaux.

Contact : Héroïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | +32 42 31 67 39 | heloise.winandy@sofico.org

Retrouvez-nous sur  et 